ront pas complétées. Des produits ont été amenés du Lac Erié à Montréal et sont parvenus à New-York par le lac Champlain et le canal du nord, durant la saison dernière à des prix moins élevés et au dessous des frais de transport par le canal de l'Erié, occasionnés par les demandes extraordinaires de transport et l'incapacité du canal de l'Erié de les transporter assez rapidement.

On peut dire franchement qu'il faut d'autres voies de transport plus amples que le canal de l'Erié pour le commerce croissant de l'ouest et le développement de ses immenses ressourses et c'est une source de satisfaction pour les habitans de cette province de penser que si grand que soit ce développement, le St. Laurent et ses canaux agrandis seront suffisant pour en transporter les produits et qu'ils sont les voies naturelles des pays qui environnent les grands lacs.

En connexion avec ce chemin à la mer une voie de communication avec l'ouest ouverte à toutes les saisons de l'année deviendra nécessaire pour faire de Montréal l'*Emporium* du commerce de l'intérieur.

Le commerce de cette année a prouvé que du Detroit à Montréal dans des temps ordinaires, un baril de fleur peut être transporté pour 1s. 6d *courant et les frais de transport de Montréal* à Portland n'excederont pas une pareille somme, formant un total de 3s. par baril. Ajoutez à cela le grand avantage par cette route d'un seul embarquement de Chicago à Montréal et d'un autre de Montréal à Portland, tandis que par les autres routes, il en faut trois à quatre au moins.

Tous ces faits prouvent la supériorité de cette ligne sur toutes les autres routes et que sa position géographique lui permettra de faire avantageusement concurrence à aucun autre chemin qui pourra être construit du St. Laurent à l'Océan.

C'est l'intention des directeurs de pétitionner la Législature à la prochaine session afin d'obtenir de l'assistance publique pour cette entreprise, sur tel plan qu'on jugera convenable. Le bureau de direction partage l'opinion générale des populations de ces colonies que sans chemins de fer, ces colonies ne peuvent prospérer et il signale les exemples louables des colonies du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse et aussi ceux des Indes où on s'occupe activement de l'établissement de routes de fer.

Les directeurs renouvellent l'assurance de leur confiance illimitée dans le succès éventuel de l'entreprise et qu'elle paiera amplement les actionnaires comme placement sûr.

Le tout neanmoins humblement soumis.

A. N. MORIN,
Président.

Bureau de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique.

RECENSEMENT DE 1848.

Une circulaire vient d'être adressée du Bureau d'Enrégistrement et de statistiques aux personnes chargées de faire le recensement de 1848, en conformité aux dispositions de l'acte passé dans la dernière session du Parlement. Les instructions qu'elle contient, que nous croyons devoir reproduire, sont claires, précises et s'étendent même à faire comprendre la gravité et l'importance du devoir que ces personnes ainsi nommées sont appelées à remplir. En appelant l'attention publique sur ce sujet nous ne saurions trop recommander aux personnes éclairées de toutes les parties du pays, d'employer leur influence et leurs lumières, afin d'engager les populations à donner des renseignements exacts et suffisants. Jusqu'à présent il a été très difficile, presque impossible d'obtenir des états statistiques dans nos campagnes et quand on a pu en avoir, ils étaient faux et incorrects. Autrefois, en Canada comme ailleurs, le peuple était corveable, taillable et mortaillable à merci. On faisait le recensement pour lever des contributions, faire des enrolements de guerre, etc. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner si aujourd'hui dans nos campagnes on craint les taxes, les corvées, etc., et qu'on hésite pour cela même à donner des informations statistiques. Mais il importe de persuader aux gens qu'on ne peut les taxer sans aujourd'hui leur volonté exprimée par leurs représentants en parlement, que le recensement n'est pas fait dans des vues hostiles ou de taxation, qu'il s'agit seulement de connaître la valeur et l'importance des localités en population, propriétés, commerce, industrie, etc. Il est de l'intérêt de tout le monde, de l'intérêt majeur du Bas-Canada que notre population, nos progrès, nos ressources soit connues, car on fait tous les jours la comparaison du Bas-Canada avec notre sœur province d'en haut, voulons nous paraître inférieurs ou avoir les avantages de la comparaison ? Et encore chaque localité est intéressée en particulier à faire connaître sa valeur et son importance, afin que le gouvernement s'en occupe, développe ses ressources, encourage ses progrès.

Ci-suivent les instructions adressées du Bureau d'Enrégistrement et de Statistiques.

En procédant à faire le denombrement, vous ne laisserez échapper aucune occasion d'expliquer à ceux qui composent votre division que, dans leur intérêt, il est très désirable que l'information la plus ample possible soit communiquée, attendu que ce n'est seulement qu'en mettant le gouvernement et la législature en possession de ces informations que les différentes localités peuvent espérer de recevoir leur part d'attention convenable, et une juste participation aux octrois pour des améliorations publiques et des fins d'éducation ; et vous ne ferez pas moins d'efforts pour obvier aux difficultés qui pourraient s'élever sur l'appréhension qu'on pourrait avoir que le present recensement est fait dans la vue de créer des taxes—là où vous vous apercevrez que ces impressions existent, vous ne devrez épargner aucuns troubles pour les faire disparaître, le seul objet que le gouvernement et la législature ont en vue n'étant que d'obtenir les informations concernant les ressources industrielles du pays tendant, d'après leur bonne classification et leur publicité, à placer ces ressources dans un point de vue convenable.

Je suis parfaitement convaincu que le manque d'explication sur les points auxquels il est fait ci-dessus allusion a beaucoup influé lors du dernier recensement, et a naturellement causé chez plusieurs une hésitation à communiquer aux énumerateurs des details pleins et entiers. Ce n'est que par une connaissance parfaite des grandes ressources du pays que nous pouvons espérer d'atteindre la position à laquelle nous avons droit, et par l'exhibition de la rapidité de notre accroissement en population et en produits que nous pourrons conserver à la Province la considération qu'elle merite. Le progrès des deux sections de la Province en fait d'agriculture et de manufactures domestiques dans le cours de dix ans a été bien considérable, et on doit y encourager leur accroissement par la connaissance des ressources qui sont à notre disposition et des facilités que nous commandons ; un recensement correct est essentiellement nécessaire au developpement de ces ressources, et pour profiter de ces facilités le peuple une fois convaincu de cette nécessité, il y aura peu de *difficulté à obtenir des informations* correctes, vu que chacun y verra son propre interêt inseparablement lié au bien-être general de tous.

Sous ce point de vue, je suis assuré que vous concourrez avec moi dans la grande importance qu'il y a de donner des explications amples là où elles pourront être requises, et que vous ferez tout ce qui sera en votre pouvoir pour éviter toutes les difficultés auxquelles il est fait allusion.

Lorsque vous recevrez les rapports, vous devrez d'abord vous mettre entierement au fait des divers titres en tête des colonnes et de leur rapport.

Vous aurez un soin spécial de visiter chaque maison dans notre division, et ferez dans les colonnes à cette fin une entrée claire et distincte des réponses que vous y recevrez.

Je dois maintenant procéder à attirer votre attention sur quelques-unes des colonnes qui demandent de courtes explications.

Dans la colonne No. 6, ayant en tête "Eglises Chapelles, ou Maisons de Culte," vous inscrirez comme suit, savoir:

A. Eglise d'Angleterre	Luth. Luthériens
E. Eglise d'Ecosse	C. Congrégation.
L. Eglise Libre	Q. Quakers
P. Autres Eg. Presbytériennes	U. Universalistes
R. Eglise de Rome	Unit. Unitariens
W. Méthodistes Wesleyens	J. Juifs.
M. Méthodistes Episcopaux	Mn. Mennonistes.
Aut. Autres Methodistes	T. Toutes autres églises non classées ci-dessus.
B. Baptistes	

Les abréviations s'accordent avec les divisions à l'égard des religions specifiées dans les colonnes Nos. 18 à 31.

Dans la colonne No. 8, vous distinguerez les Ecoles privées de celles qui reçoivent des allocations du Gouvernement, désignant les premières par P. et les autres par G.

L'objet de la colonne No. 17 est de comprendre le nombre de personnes demeurant dans la maison qui ne sont ni membres de la famille ni serviteurs ; elle comprendra celles qui y logent, les résidants temporaires, et les personnes employées dans le commerce ou par du propriétaire de la maison autres que les membres de la famille.

Les informations concernant les terres et leurs produits, ainsi que les différentes manufactures, demandent une grande attention de votre part, une attention qui, en consideration des raisons exprimées au commencement de cette lettre, devra être prêtée avec tout le zèle possible. Un bon et fidèle commencement dans le plan du recensement périodique maintenant proposé est tout ce que l'on demande; ceux qu'on aura appelé à faire par la suite seront comparativement faciles à accomplir, lorsque leurs avantages seront mis au jour et que le bien en resultant sera permanemment exposé à l'observation publique. Il est à espérer que les dispositions de la onzième section de l'Acte (dont un extrait est donné ci-dessous) seront de peu de requisition si toutefois même on est forcé d'y avoir recours ; mais quand il sera évident qu'il y a opposition, ou qu'on donne des informations fausses volontairement, il sera alors de votre devoir de mettre rigoureusement à effet les dispositions de la clause, car il serait manifestement injuste de faire souffrir toute une société pour la faute d'un ou deux. Les titres en tête des différentes autres colonnes parlent pour eux-mêmes, et ne demandent aucune explication. Il a été laissé plusieurs colonnes en blanc, dans lesquelles vous inscrirez toute manufacture qui n'a pas été spécialement désignée, ainsi que le montant probable de ses produits. Les divisions, quant à l'âge sont faites pour correspondre à celles des Lois de la Milice, et la dernière colonne, No. 145, a rapport à la division proportionnée de l'argent des Ecoles. Quoique vous soyez pourvu d'une formule, vous voudrez bien ne pas oublier que toutes autres informations seront reçues avec reconnaissance, que toute communication que vous pourrez faire vous-même ou que d'autres pourraient avoir à faire par votre entremise, recevront la plus grande et la plus attentive considération : Sachant que beaucoup de matières d'une importance majeure, lesquelles ne pourraient être comprises dans les limites d'une cédule sans crainte de complexité ou de confusion, se présenteront à votre observation, esperant que les explications ci-dessus vous sont de quelqu'utilité et se reposant sur votre jugement et vos connaissances locales, le Bureau d'Enregistrement espère avec confiance que vous ferez tout en votre pouvoir pour rendre *votre* rapport aussi complet et précis que possible.

La 10e. et 11e. Victoria, chapitre 14, contient la clause pénale suivante que nous reproduisons pour l'information de nos lecteurs :

XI. Et qu'il soit statué, que tout chef de famille ou membre d'icelle âgé de plus de vingt-et-un ans, tout propriétaire ou gérant de manufacture, ou tout agent de quelque compagnie ou toute autre personne qui refusera de répondre ne fera volontairement une réponse mensongère à quelque question à elle faite comme susdit ; et toute personne qui s'opposera de quelque manière que ce soit à un énumérateur ou énumérateurs dans l'exécution des devoirs à eux prescrits par le présent acte, sera, pour chaque tel refus, réponse mensongère ou opposition volontaire, sur conviction du fait devant deux juges de paix quelconques pour le district, cité ou ville où la dite personne résidera, passible d'une pénalité de pas moins de dix schellings ni de plus de cinquante schellings courant, et des frais qui seront taxés par les dits juges de paix ; et si la dite pénalité et les frais ne sont pas de suite payés, ils seront prélevés par saisie-execution et vente des meubles et effets du delinquant, en vertu d'un warrant des dits juges de paix ou de l'un d'eux, ou à défaut de meubles et effets, le délinquant pourra être envoyé par les dit juges de paix à la prison commune du district, pour tout espace de temps n'excedant pas sept jours ; et la moitié de la dite pénalité appartiendra au dénonciateur et l'autre moitié sera payée au trésorier du district, municipalité, cité, ville ou village, suivant le cas, et fera partie des fonds d'icelui, et sera affectée au paiement des frais du recensement.

LA SITUATION.

Rien de nouveau depuis quelques jours. La *Gazette Officielle* de samedi dernier contient la Proclamation d'usage prorogeant le Parlement à 40 jours, non "*pour la dépêche des affaires.*" On pense que d'ici à 15 jours il en sortira une autre convoquant les chambres. La raison de ce retard est, dit-on, l'absence de la ville de MM. Cameron et McDonell, deux des ministres qui sont encore en Haut-Canada. Il est à espérer qu'il ne sera pas prolongé, car le temps presse. Il y a des mesures urgentes qu'il faut passer de suite avant l'ouverture de la navigation.

Les élections generales sont maintenant terminées partout et d'après les retours voici l'etat des partis dans la chambre. Le présent ministère compte 21 membres en sa faveur et l'opposition 57. Il y a 6 membres qui sont classés comme douteux. MM. Cuthbert de Bonaventure, Egan de l'Orignal, col. Gugy de Sherbrooke, M. McConnell pour Stanstead, Mailloch de Carleton et Prince d'Essex. Dans la présente lutte électorale nous avons perdu deux comtés, mais nous en avons enlevé 19 aux tories. Ainsi le parti libéral n'a qu'à se réjouis que les idées de reforme et de progrès aient marché si rapidement dans ces deux dernières années, surtout dans le Haut Canada ; c'est de bonne augure pour l'avenir.

"Jamais depuis l'union, nous dit avec raison le *Journal de Quebec* la chambre n'aura renferme dans son enceinte un pareil nombre de capacités, à divers titres ; outre les anciens membres, les plus belles acquisitions sont Messieurs L. J. Papineau, Blake, Dumas, Hinks, Holmes, H. J. Boulton, etc., appartenant tous à l'opposition. Que ne pourra pas faire un gouvernement appuyé d'une majorité aussi puissante par le nombre et par l'intelligence. Pour notre part, nous ne nous mêlerons pas de *faire* des ministères et de lancer *des ballons d'essai* ; qu'il suffise au public de savoir que si le gouverneur-général désire procéder constitutionnellement (et nous n'avons aucun doute sur l'équité de ses intentions). il y a actuellement dans le parti vainqueur des materiaux excellents pour construire solidement l'édifice administratif ; il sait où trouver l'architecte !

Il n'y a pas moins de 12 situations importantes vacantes par la mort du présent ministère savoir celle des

Président du conseil exécutif (ministre).
Secretaire provinciale (ministre).
Procureur-general du Bas-Canada (ministre).
Procureur-général du Haut-Canada (ministre.
Inspecteur-général (ministre).
Commissaire des Terres (ministre).
Solliciteur-général du B. C. (ministre ou non).
Solliciteur-général du H. C. (ministre ou non)
Président du conseil législatif (ministre ou non.)
Orateur de la chambre basse.
Premier commissaire des travaux publics.

Les fonctionnaires se retirant seront, dans l'ordre que nous venons de tracer. MM. Morris, Daly, Badgley, Sherwood, Cayley, Bruneau, McDonald, Turcotte, Cameron, McGill, MacNab, et Robinson.

Si le departement des postes est confié à l'administration coloniale, si le ministère futur est d'opinion que le chef de ce département doit, comme en Angleterre, être responsable directement au peuple, ce sera une troisième et importante situation qui pourrait être occupée par un conseiller législatif, dans le cas ou l'on ne voudrait pas augmenter le nombre des fonctionnaires publics dans l'assemblée représentative.

Peut-être plus tard en viendra-t-on à la conclusion qu'il doit y avoir un ministre de l'instruction publique, ayant un siége dans l'une ou l'autre chambre. Pour atteindre cet objet, l'on pourrait sans inconvénient, et même utilement pour le service public, placer les solliciteurs généraux en dehors du cabinet.

Peut-être nous demandera-t-on ce que l'on va faire de la place de l'adjudant-général, nous répondrons que nous n'en savons rien, absolument rien. Tout ce que nous savons et que tout le monde sait comme nous c'est que cette place a été créée exprès pour Sir A. McNab, par le ministère Draper."

Adresse de M. De Rome aux électeurs de Berthier.—Nous publions cette adresse dans une autre colonne, en laissant à l'auteur la responsabilité. M. De Rome se plaint que l'élection de Berthier n'a pas été remportée franchement et honorablement et qu'elle est nulle et illégale. Il portera sa contestation devant le parlement. Eloigné de la localité, comme nous sommes, il nous est impossible de dire de quel côté sont les torts et le droit. Mais nous sommes bien aise de voir notre ami M. De Rome saisir la première occasion de déclarer qu'il n'a jamais été et qu'il n'est pas hostile à l'éducation du peuple et à la loi des écoles.

Affreux.—Une pénible sensation a parcouru la ville dimanche dernier. Il paraît qu'un cadavre mutilé avait été trouvé la veille samedi matin sur les marches de l'Eglise des Récollets. Les plus étranges histoires circulent à ce sujet. On n'a pu découvrir comment et d'où on l'a transporté là. Il était enveloppé d'un grand drap et on suppose qu'il a dû être dérobé à une salle de dissection. Le drap avait appartenu au Collége McGill. La police le transporta à la station de la rue Bonaventure où le Col. De Salaberry tint une enquête. Il fut constaté que ce corps avait été disséqué au Collége McGill. Ceux qui l'ont transporté ainsi par les rues et l'ont laissé sur les marches d'une eglise sont coupables d'un outrage sanglant envers la société et méritent d'être sévèrement punis.

AFFAIRE BEAUDRY.—Samedi dernier, MM. Drummond, Cartier et Loranger ont fait application à la Cour du Banc de la Reine siégeant en terme, pour obtenir un writ d'*habeas corpus*, en faveur du prévenu. L'absence du juge Gale hier a empêché la reddition du jugement. On l'annonce pour demain matin.

Retour des derniers Exilés.—On annonce le prochain retour au pays des derniers canadiens exiles en Australie en 1838. D'après une lettre adressée à M. Fabre de cette ville, l'un d'eux, Louis Marceau, qui est marié à Sydney et qui a de la famille, a demandé à retarder son départ a douze mois, ce qui lui a été accordé. Les autres, auraient terminé leurs affaires vers la fin de novembre ou au commencement de decembre, temps auquel ils ont pu s'embarquer ; leurs noms sont; Chs. Bone, Frs. Languedoc, Desire bourbonnais, J. B. Trudel, Jerôme Rochon, Jos. Guimont. On peut donc attendre le retour de ces derniers en juin ou en juillet prochain.

LECTURE DE M. G. LEVESQUE A L'INSTITUT.—C'est le dimanche que M. Levesque donne sa lecture sur "*La nature du sol et du climat du Canada et leur influence sur le caractère et les destinées des Canadiens.*" Sans doute la salle de l'Institut sera remplie. Le sujet est plein d'intérêt et la réputation de M. Lévesque promet qu'il sera habilement traité.

Chemin de Fer du Champlain et du St. Laurent.—Nous sommes bien aise de voir par les procédés de l'assemblée semi-annuelle de cette compagnie tenue en cette ville le 19 du courant que ses affaires continuent d'être très florissantes et qu'elles augmentent tous les jours. Voici l'etat comparatif des affaires de 1846 et 1847.

	1846.	1847.
Pour passagers par le chemin de fer...	£9148 13 10	10395 15 8
Pour fret par do..	6748 1 5	7758 3 3
Courrier pour la malle	361 0 0	343 0 0
Passagers et fret du Steamboat.....	4622 2 10	3978 15 2
	20848 18 1	22475 14 1
Passagers du chemin de fer.....	52477	61603
Marchandises, tonn.	16194	16037
Bois, etc.....	1859	3509
	17969	19546

Malgré les dépenses considérables de l'année pour reparations, etc., un dividende de £4 par action pour les derniers six mois fut déclaré payable le 21 février prochain.

La somme de £250 fut présentée à M. Castle pour ses service comme trésorier de la compagnie depuis son établissement.

MM. J. L. Beaudry, C. D. Roy et A. Lévesque de la maison Bruneau, sont partis dimanche matin pour l'Angleterre ou ils vont faire leurs achats d'importation.

Election de Beauharnais.—Nous apprenons que le parti ministeriel s'est conduit d'une manière honteuse dans ce comté. M. le Capt. Sweeny et ses partisans ont employé tous les moyens, supercheries vexations, violences, pour empêcher l'élection de M. DeWitt, qui comme on sait a obtenu une majorité de plus de 750, malgré toutes ces machinations. Mais il paraît maintenant que deux des livres de polls ont été détruits et que l'Officier-Rapporteur a refusé de faire son retour.

NOMINATIONS.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Montréal, 22 janv. 1848.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général démettre Hugh McAdam, écuyer, de Lacerne, de la commission de la Paix pour le district de Montréal.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général faire les nominations suivantes, savoir :

J. J. C. Abbott, écuyer, pour être Avocat, Procureur, Solliciteur et Conseil dans toutes les Cours de Justice de Sa Majesté pour le Bas-Canada.

Vital Des Rochers, gentilhomme, pour être Arpenteur, dans la ci-devant partie de la province du Canada.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général accorder une licence à Roger D'Aoust, écuyer, lui permettant de pratiquer la Médecine, la Chirurgie et l'Art Obstétrique, dans la susdite partie de la province du Canada.

Correspondances.

R. S. N. écr. Ste. Croix. Les journaux sont expédiés ; P. C. écr. Québec, votre lettre contenant de l'argent est parvenue ; J. B. écr. Verchères, je suis satisfait ; J. McC. écr. St. Paul, reçue remise ; Dlle P. St. Ours, votre lettre est parvenue, il sera fait suivant vos instructions ; A. D. éc.. Ste. Athanase, reçue remise ; P. B. écr. Sorel, do. A. R. écr. St. Valentin, les journaux sont expédiés.

INSTITUT CANADIEN.

LECTURE PUBLIQUE

M. GUILLAUME LEVESQUE fera une LECTURE sur "*La nature du sol et du climat du Canada, et leur influence sur le caractère et les destinées des Canadiens,*" JEUDI, le 27 Janvier courant, dans la Salle de l'INSTITUT CANADIEN, rue St. Gabriel, à HUIT heures du soir. Des places seront réservées pour les Dames.

V. P. W. DORION,
Sect. Arch. I.C.

21 janv.

AUX LIBRES ET INDÉPENDANS ÉLECTEURS DU COMTÉ DE BERTHIER.

MESSIEURS,

JE me rendrais coupable, auprès de vous, d'une ingratitude impardonnable, si je taisais les sentimens de reconnaissance que j'éprouve pour le zèle infatiguable que vous avez déployé dans ma lutte électorale derniere. Sollicité par les électeurs les plus influens de votre comté de me porter candidat en opposition à votre ancien membre, j'ai dû céder à des désirs si prononcés ; et si réunissant les deux tiers des électeurs de ce comté, j'ai succombé, vous savez comme moi que ce n'est dû qu'à des manœuvres inques et inouïes en fait d'élection. Vous avez été à même d'en juger par vous-même. Si jamais on a employé la fraude pour obtenir le succès d'une élection, c'est bien dans cette circonstance où, mettant en jeu les plus corrupteurs, non seulement on ne s'est pas contenté de faire voter plusieurs fois les mêmes électeurs, dans toutes les paroisses ou mon opposant avait la majorité, mais on n'a pas même rougi d'avoir recours à l'aide de plusieurs centaines d'enfans d'école, pour former cette majorité factice qui fait triompher mon adversaire ; je ne citerai qu'un fait à l'appui de mes avances, c'est que dans la paroisse de Berthier où l'on ne peut compter tout au plus que 450 à 500 électeurs, on a enregistré 1022 votes. Mais ce triomphe n'est que momentané. J'ai trop de foi dans la sagesse des lois de mon pays, pour douter un seul instant du succès de la contestation de cette élection. En cédant encore dans cette occasion aux vœux réitérés de *deux mille cinq cents électeurs*, je remplis un devoir impérieux de justice pour vous et pour moi. Pour vous, en ce que vos droits et vos intérêts les plus sacrés ont été foulés aux pieds ; pour moi-même, en ce que, jugé digne de votre confiance, je suis privé de vous rendre les services que vous étiez en droit d'attendre de moi. Lorsque j'entamai cette lutte, je devais compter sur l'impartialité de personnes qu'un serment rigoureux devait lier à rendre justice aux deux partis indistinctement. J'ai été trompé dans mon attente pour quelques unes d'entr'elles. Bientôt, les tribunaux seront appelés à faire justice des *consciences élastiques* de ces dernières. Que vous dirai-je d'une personne qui, revêtue d'un caractere sacré, n'a pas craint de descendre dans l'arène politique et de se mêler aux basses intrigues qu'on a employées contre moi. Pour elle, l'opinion publique en a déjà faite justice et je la laisserai concilier sa conscience avec ses actes.

Je ne m'arrêterai point non plus, messieurs, à relever *aujourd'hui*, les injures grossieres et mensongères que n'a cessé de déverser sur moi, depuis quelque temps, une vile gazette qui n'aurait certainement jamais dû paraître pour la tranquillité de nos campagnes autrefois si paisible. Qu'il me suffise de vous dire (et vous le savez tous) que ce papier n'est l'*Echo* que de deux ou trois jeunes enthousiastes qui ne sont certainement pas d'un grand poids dans l'opinion de notre comté.

Quant aux idées rétrogrades qu'on a voulu me prêter relativement à l'éducation du peuple et à la loi des écoles, je suis trop ami de mon pays pour les avoir jamais entretenues. Je désire que l'education soit répandue dans tous les rangs de la société, et si j'ai pu vouloir quelques changemens dans les détails du bill, je saisis cette occasion de déclarer emphatiquement que je n'ai jamais opposé le fonctionnement de la loi actuelle, ni dit que je voudrais la faire rappeler.

Acceptez encore une fois, messieurs, mes plus sincères remerciemens pour l'appui cordial dont vous avez bien voulu m'honorer.

Je reste sincèrement,
Messieurs,
Votre respectueux serviteur,
L. A. DEROME.

ON DEMANDE

AU No. 10, Beaver Hall, un JEUNE HOMME pour servir la table, etc. un Canadien sera préféré—21 janv.

MAISON DE PENSION

PAR Madame Veuve LEON GOSSELIN, No. 6, rue des Récollets. Une salle et une chambre à coucher vacantes—21 janv.

AVIS.

ON s'adressera à la Législature à sa prochaine session, (ou à la suivante si le cas le requiert) pour en obtenir le privilége de construire un PONT DE PÉAGE sur la Riviere L'Assomption, de manière à joindre le village de ce nom avec la rive opposée, du côté de St. Sulpice. Ce pont dont la longueur excèdera 330 pieds n'aura qu'un seul pillier, au centre, pour le supporter, de sorte qu'il y aura un libre espace de 160 et quelques pieds entre le pilier et chacune des rives. Il sera élevé de 6 pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux ; et n'aura pas de pont levis. Le privilége qui sera demandé s'étendra à une lieue en bas et une lieue en haut du dit pont ; laissant toutefois la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canot au lieu connu sous le nom de "traverse de Guilbault" pour la commodité des piétons allant ou venant du haut de l'Assomption.

LES PEAGES QUI SERONT DEMANDÉS SONT :

1o.— Pour chaque Carosse ou autre voiture à quatre roues, avec un seul cheval et un conducteur, six deniers courant.
2o.— Pour chaque voiture à deux roues, et chaque voiture d'hiver, avec un seul cheval, et le conducteur, quatre deniers courant.
3o.— Pour chaque cheval ou autre bête de somme additionnel aux voitures mentionnées ci-dessus, deux deniers courant.
4o.— Pour chaque personne additionnelle dans une voiture, un denier courant.
5o.— Pour chaque personne à cheval, deux deniers et demi.
6o.— Pour chaque personne à pied, un denier.
7o.— Pour chaque cheval, jument, mule, âne, ou autre bête de somme ; taureau, bœuf, vache ou autre bête à corne de quelqu'espèce qu'elle soit, un denier et demi.
8o.— Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, cochon, etc. un demi denier.

A. LAROCQUE.

11 nov. 1847.